



## INSCRIPTION & ADHÉSION 2024-2025

NOM, Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....Email.....

### Cours choisi(s)

- |                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aix       | <input type="checkbox"/> Lundi 12h30-13h30    | <input type="checkbox"/> Mardi 18h-19h |
| <input type="checkbox"/> Marseille | <input type="checkbox"/> Mercredi 17h45-18h45 |  |

### Règlement

Frais d'adhésion annuelle : 30 € +

- |                                       |  |   |
|---------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> au trimestre | <input type="checkbox"/> un cours par semaine, 140 € | <input type="checkbox"/> 2 cours, 160 € |
| <input type="checkbox"/> à l'année    | <input type="checkbox"/> un cours par semaine, 380 € | <input type="checkbox"/> 2 cours, 440 € |

- Règlement par
- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> virement bancaire              |
| <input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de Guan Taiji |
| <input type="checkbox"/> en espèces                     |

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du professeur.....

.....

Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur,  
et en accepte les conditions.

Je joins un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tai Chi Chuan (valable 3 ans).

Date

Signature



Ce document permet de s'assurer que chaque adhérent-e a reçu et pris connaissance des informations élémentaires qui règlent le fonctionnement interne de l'association Guan Taiji.

### STATUT DE MEMBRE ADHÉRENT

Pour adhérer à l'association Guan Taiji, il est nécessaire de :

- S'acquitter de la cotisation annuelle obligatoire, quelle que soit la date d'inscription ;
- Remplir la fiche d'inscription ;
- S'acquitter de la contribution trimestrielle en cours (ou annuelle selon le format choisi) pour participer aux cours hebdomadaires dispensés.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la qualité d'adhérent-e se perd automatiquement.

### COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle de 30€ à l'association Guan Taiji constitue une participation à l'assurance obligatoire que l'association doit, et fournit, à ses adhérent-es ; à l'achat de matériel pour l'entraînement et la pratique des activités dispensées ; aux frais d'entretien des locaux ; aux frais de fonctionnement de l'association. Elle n'est pas remboursable.

### CONTRIBUTIONS TRIMESTRIELLES OU ANNUELLE

La contribution est un engagement pour le trimestre (ou pour l'année scolaire) qui donne accès aux cours hebdomadaires.

Pour l'option trimestrielle, elle se règle en début de cycle, soit :

- 1<sup>e</sup> trimestre : mi-septembre (octobre, novembre, décembre)
- 2<sup>e</sup> trimestre : fin décembre (janvier, février, mars)
- 3<sup>e</sup> trimestre : fin mars (avril, mai, juin).

Pour l'option annuelle, elle se règle au début du 1<sup>e</sup> trimestre c'est à dire mi-septembre.

Aucune remise ne sera faite sur la contribution pour convenance personnelle (absence pour vacances ou abandon par exemple). Elle n'est pas remboursable. En cas d'absence liée à un problème de santé justifié, chaque cas sera examiné individuellement avant un éventuel remboursement ou report de contribution au prorata du temps de présence (absence pour hospitalisation par exemple).

### TARIF RÉDUIT

Un tarif réduit est accordé, sur présentation d'un justificatif, sur les contributions trimestrielles ou annuelle pour les étudiant-es ou les demandeurs-euses d'emploi ou bénéficiaires du RSA.

### COURS HEBDOMADAIRES

Les cours hebdomadaires durent 1h. L'horaire des cours indiqué sur le programme est l'heure du début du cours. Merci d'être ponctuel-le et d'arriver suffisamment à l'avance pour vous changer afin de ne pas déranger le cours qui commence.

En cas de retard répétitif, le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours.

Pour toute sortie avant la fin du cours, il convient d'en avoir informé le professeur avant le commencement du cours. Cette situation doit conserver un caractère exceptionnel et discret afin de ne pas perturber la fin du cours.

Les cours n'ont généralement pas lieu pendant les vacances scolaires, ni en cas de force majeure. Le calendrier annuel prévoit une dizaine de cours par trimestre. Une saison complète (de mi-septembre à mi-juin) comporte environ une trentaine de cours.

### CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical d'aptitude (ou de non contre-indication) à la pratique du Tai Chi Chuan est obligatoire.

En relation avec l'activité, et s'il y a lieu, le professeur doit être averti de l'état de santé des adhérent-es.

### RESPECT ET HYGIÈNE SUR LES LIEUX DE PRATIQUE

La pratique se fait exclusivement en chaussettes (pas de chaussures, pas de pieds nus). Éventuellement, des chaussons de gymnastique (à semelle souple) pourront être utilisés s'ils sont réservés à une utilisation intérieure.

Les activités se pratiquent dans une tenue souple, ample à manches longues, confortable, et de couleur neutre.

Les téléphones portables sont éteints avant d'entrer en cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des affaires personnelles. Les objets trouvés dans les vestiaires sont conservés jusqu'à la fin des cours en juin. À cette date, tous les objets restants seront donnés à une association qui en fera bon usage.

Merci de respecter les lieux mis à disposition (propreté, intégrité des locaux).

### ÉTHIQUE

Aucune discrimination de quel qu'ordre que ce soit ne sera tolérée au sein de l'association, parmi les membres adhérents, lors des activités dispensées par l'association, dans les lieux de pratique de l'association. Le non-respect de cette éthique pourra conduire à la radiation du membre adhérent.

### MÉDIAS

Les photographies, enregistrements et vidéos sont interdits.